

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du 21 DÉCEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION

15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents: M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Simon GEVREY, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Christine NIRLO, à partir de 18h35), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient absents :

Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT, M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Martial MATHIRON, à partir de 18h35), Mme Stéphanie PEPIN (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance: Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

21/12/2023/08

NOMBRE DES MEMBRES

EN EXERCICE: 36 PRÉSENTS : 22 **VOTANTS:** 30 Objet: Proposition d'avenant n°01 de prolongation du Contrat de

concession pour l'exploitation et la gestion des deux Multi Accueils Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise avec la Société People

and Baby

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L3135-1, R.3135-7,

Vu, la délibération n° 15/11/2018/17, en date du 15 novembre 2018, portant sur la confirmation du choix du délégataire et autorisant le Président à signer le contrat de concession,

Le contrat de Délégation de Service Public, consistant en l'exploitation et la gestion de deux Multi Accueils Petite Enfance par la Société People and Baby (sise à Paris), a pris effet à sa date de notification le 24 janvier 2019, pour une durée de cinq ans, afin d'effectuer les démarches administratives préalables au démarrage de la mission qui devait avoir lieu :

Le 1er mars 2019 pour le Multi Accueil Petite Enfance-Nord, situé à GENLIS,

Envoyé en préfecture le 03/01/2024

Reçu en préfecture le 03/01/2024

Publié le

ID: 021-200000925-20231221-21_12_2023_08-D

 Le 02 septembre 2019 pour le Multi Accueil Petite Enfance-Sud, situé à THOREY-EN-PLAINE.

La réception des travaux d'un établissement ayant été reportée, l'ouverture au public a eu lieu aux dates suivantes :

- Le 1^{er} mars 2019 pour le Multi Accueil Petite Enfance-Nord, situé à GENLIS,
- Le 14 octobre 2019 pour le Multi Accueil Petite Enfance-Sud, situé à THOREY-EN-PLAINE.

La facturation a débuté en avril 2019 pour le Multi Accueil Petite Enfance-Nord et en novembre 2019 pour le Multi Accueil Petite Enfance-Sud.

Les parties au présent contrat qui s'achève, se sont donc rencontrées pour envisager une prolongation de la mission jusqu'au 31 juillet 2024, afin de faire coïncider la fin du contrat avec le calendrier scolaire, sur lequel est basée la Commission d'attribution des places. Cette prolongation doit faire l'objet d'un avenant (N°01).

Le Code de la Commande Publique, dans son article R.3135-7, autorise un allongement de la durée initiale d'une Délégation de Service Public, sous réserve que la modification soit « non substantielle ». Une prolongation jusqu'au 31 juillet 2024 n'est notamment pas de nature à remettre en cause la nature globale ou l'équilibre général de la délégation actuelle.

Cet avenant n'a pas pour effet une augmentation du montant du marché dans la mesure où celui-ci a été calculé sur la base de soixante mois facturés.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-7 du Code de la Commande Publique, les modifications introduites au titre du présent avenant ne peuvent pas être qualifiées de substantielles. Le présent avenant (joint en annexe) peut donc être régulièrement conclu.

Sous réserve de l'avis de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 19 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 01 portant prolongation jusqu'au 31 juillet 2024 du contrat de concession pour l'exploitation et la gestion des deux Multi Accueils Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise passé avec la Société People and Baby (Sise à Paris),
- AUTORISE Monsieur le Président à le signer ainsi que tout autre document utile à cette affaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 décembre 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, Maire d'IZIER